

Image not found or type unknown



Taxe d'habitation multipliée par 2.6

Par **louisiane**, le **21/04/2012** à **17:11**

Bonjour,
Avec ma compagne nous avons chacun un petit studio dans un arrondissement parisien.
Nous nous sommes pacsés, et la taxe d'habitation, de l'un des studios, a, alors, été multipliée par 2.6.
Nous sommes obligés de garder les deux logements car un studio est trop petit pour contenir nos affaires, d'autant qu'il n'y a pas de cave.
Pouvons nous demander une diminution de cette augmentation ?
D'avance, merci infiniment de nous éclairer.
Bonne journée à toute la communauté.